



Urgentprobleme salaire!!!!!!

Par **dave441**, le **25/03/2008 à 11:42**

bonjour,rna u 1er décembre 2007, il y a eu une réévaluation des salaires dans l'entreprise où je travaille.rnmais à ce jour, je n'ai toujours rien eu.j'en ai avisé mon supérieur va régler cet oubli comptable sur le salaire de mars.rnmais doit il aussi me régulariser décembre 2007, janvier2008 et fevrier 2008?rnrnMerci de vos réponses!

Par **affairiste**, le **27/05/2008 à 13:58**

Bonjour,rnrnSi vous êtes la seule personne dans l'entreprise à avoir été "oubliée", alors oui, le montant doit être régularisé dès le changement de décembre.rnrnToutefois, l'employeur pourrait invoquer le fait que vous n'êtes pas dans la même situation que les autres salariés pour justifier cette absence. Il vous faut donc vérifier que la situation de tous les salariés touchant la même augmentation est analogue.rnrnCordialement